



■ Le mot du président

L'IEPJ est né de la volonté d'une profession, celle des huissiers de justice, de se doter d'un outil de réflexion non partisan, ouvert sur la société civile, pour débattre des enjeux essentiels de l'évolution de la Justice dans notre pays et plus largement dans le cadre de l'évolution européenne et internationale.

Nous avons souhaité créer un espace de dialogue et d'échange capable de réunir des compétences issues des mondes juridique, économique, politique et bien sûr universitaire, pour mettre ces énergies au service du débat public.

Véritable *think tank*, juridique l'IEPJ ambitionne, par ailleurs, de créer des ponts entre les professions par le biais d'une véritable interprofessionnalité intellectuelle.

Aujourd'hui, plus de soixante experts aux compétences complémentaires collaborent avec l'IEPJ. Ils prouvent, tant par la qualité des rapports qu'ils produisent que par l'accueil qui leur est fait dans la presse spécialisée, l'utilité de notre démarche et le bien-fondé de notre méthode de travail.

Patrick SANNINO,
Président de l'Institut sur l'Evolution
des Professions Juridiques (IEPJ)

iepj

Institut sur l'Evolution des
Professions Juridiques (IEPJ)

44 rue de Douai - 75009 Paris
www.iepj.fr - contact@iepj.fr
Tél : 01.49.70.15.83
Fax : 01.42.81.30.39

L'IEPJ bénéficie du soutien des partenaires suivants :

Chambre nationale des huissiers de justice
Caisse des dépôts et consignations
Groupe Allianz
Groupe SIACI SAINT HONORE
Editions juridiques et techniques

L'INTERPROFESSIONNALITE PAR LES IDÉES



www.iepj.fr

iepj | Institut
sur l'évolution
des professions juridiques

Notre institut



L'Institut sur l'évolution des professions juridiques (IEPJ) est né en 2010 de la volonté de la Chambre nationale des huissiers de justice - et de son président Jean-Daniel Lachkar - de donner naissance à une structure de réflexion et de recherche non partisane, permettant de réunir des personnalités issues des mondes politique, économique, juridique et universitaire et de contribuer au débat sur l'évolution de la Justice et de ses acteurs.

Patrick Sannino, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice et initiateur du projet, a présenté l'IEPJ en mars 2010. Les activités de l'Institut ont débuté en septembre 2010 et les statuts du fonds de dotation ont été déposés, en préfecture, au mois d'avril 2011.

Véritable think tank juridique, l'IEPJ travaille à l'élaboration de rapports et de recommandations soumis aux pouvoirs publics, afin de contribuer au débat sur l'évolution de la Justice dans ses dimensions nationale, européenne et internationale. L'IEPJ a, par ailleurs, vocation à répondre à des appels d'offres ainsi qu'à des appels à propositions dans les matières qui font l'objet de ses travaux.

Notre structure

Établi en tant que fonds de dotation, l'IEPJ est structuré autour de quatre composantes : un comité de parrainage, un conseil d'administration, un conseil scientifique et une équipe permanente.

LE COMITE DE PARRAINAGE

Le comité de parrainage est composé de membres d'honneur qui nous apportent leur soutien. Les membres de ce comité sont M. Vincent Lamanda (Premier président de la Cour de cassation), M. Henri Nallet (ancien garde des sceaux, ministre de la Justice) et M. Jean-Michel Darrois (avocat au Barreau de Paris).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'IEPJ et règle, par voie de délibération, toutes les affaires du fonds de dotation. Il approuve, en outre, les comptes annuels et le rapport adressé au Préfet. Il est composé de M. Patrick Sannino (vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice, président de l'IEPJ), de M. Jean-Daniel Lachkar (président de la Chambre nationale des huissiers de justice) et de M. Jean-François Bauvin (vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice).

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique est constitué de personnalités dont la compétence particulière permet d'éclairer le Conseil d'administration dans la création et le fonctionnement des commissions spécialisées. Il est composé de M. Olivier Challan Belval (conseiller d'Etat), M. Patrick Papazian (directeur de la Fondation pour le droit continental), M. Thierry Rambaud (professeur à l'Université de Strasbourg), M. Renaud Salomon (conseiller référendaire à la deuxième Chambre civile de la Cour de cassation), M. Philippe Stoffel Munch (professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne) et M. Samuel Vuelta-Simon (magistrat, directeur adjoint de l'École nationale de la Magistrature).

L'EQUIPE PERMANENTE

L'équipe permanente est composée de M. Patrick Sannino (vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Président de l'IEPJ), de M. Gabriele Mecarelli (maître de conférences à l'Université Paris Sud, Directeur des études de l'IEPJ) et de M. Ghislain Guillaume (chargé d'études à l'IEPJ).



Nos activités

L'IEPJ consacre ses activités à l'élaboration de rapports confiés à des commissions de spécialistes issus de tous les métiers du droit. Sont associés également, en fonction des thèmes, des experts issus du monde de l'entreprise ou de l'administration.

Après avoir inauguré, en 2011, trois commissions thématiques relatives à la *dématérialisation des procédures judiciaires* (sous la présidence de M. Thierry Ghera, président du Tribunal de grande instance de Valence, rapport diffusé en octobre 2011), la *déontologie interprofessionnelle* (sous la présidence de M. Eric de Montgolfier, procureur général près la Cour d'appel de Bourges, juin 2012), à l'*interprofessionnalité capitalistique* (sous la présidence de Me Jean-François Richard, président de la Caisse de garantie des Huissiers de justice, septembre 2012) l'IEPJ a créé, en 2012, de nouvelles commissions thématiques :

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU DROIT

sous la co-présidence de M. Jean-Marie Huet, procureur général près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et de M. Hervé Croze, professeur à l'Université de Lyon III

LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES JUDICIAIRES : ASPECTS EUROPÉENS

sous la présidence de M. Thierry Ghera, président du Tribunal de grande instance de Valence

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET L'ASSURANCE

rapporteur: M. Louis Perdrix, maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne

LA MODERNISATION DU DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

sous la présidence de M. Eric de Montgolfier, procureur général près la Cour d'appel de Bourges

Par ailleurs, l'IEPJ a conclu un partenariat avec l'Institut Droit Dauphine (I2d) de l'Université Paris Dauphine ayant pour objet de réaliser une étude empirique comparative et sectorielle sur *le coût de l'exécution d'une décision de justice en Europe* dans le cadre d'un cycle d'études sur **Le coût des procédures en Europe**. L'étude sera réalisée sous la direction de M. Arnaud Raynouard, professeur à l'Université Paris-Dauphine. Le rapport final est attendu à l'automne 2012.

D'autres commissions thématiques travaillent sur des questions plus spécifiquement liées aux officiers publics ministériels ou aux huissiers de justice :

● **La médiation et les officiers publics et ministériels**, sous la présidence de Madame Hélène Gebhardt, magistrate honoraire et médiateur (Association nationale des médiateurs); rapporteur: Madame Béatrice Gorchs - Gelzer, maître de conférences à l'Université de Savoie

● **L'éthique du recouvrement amiable**, sous la présidence de M. Jean-Louis Gallet, Conseiller à la première Chambre civile, Cour de cassation; rapporteur: Madame Vanessa Valette-Ercole, maître de conférences à l'Université de Perpignan

Nos publications

Afin de donner à ses travaux un rayonnement au sein des différents milieux juridiques, l'Institut sur l'Évolution des Professions Juridiques (IEPJ) s'astreint à respecter une méthode rigoureuse et identique pour chaque groupe de travail.

Chaque commission clôt ses activités par la remise d'un rapport, mis en ligne sur le site de l'IEPJ et diffusé par voie électronique. Parallèlement, un ou plusieurs articles de synthèse concernant les différentes étapes des recherches, peuvent faire l'objet d'une publication dans des revues juridiques.

NOS RAPPORTS :

- La dématérialisation des procédures judiciaires en France et en Europe : l'équilibre entre professions à l'épreuve de l'évolution culturelle (septembre 2011)
- La déontologie interprofessionnelle (juin 2012)
- L'éthique du recouvrement amiable (juillet 2012)
- La médiation et les officiers publics et ministériels (septembre 2012)
- L'interprofessionnalité capitalistique (septembre 2012)
- Le coût de l'exécution d'une décision de justice en Europe (automne 2012)

NOS ARTICLES :

- P. Sannino, «Un nouveau pôle études et recherches», Le nouveau journal des huissiers de justice, Décembre 2010, n° 123, p. 9
- E. de Montgolfier, «Vers des exigences déontologiques communes aux professions réglementées du droit», La Semaine Juridique, Edition générale n° 14, 4 avril 2011, p. 628
- Th. Ghera, «Remplacer le droit au cœur de la dématérialisation des procédures judiciaires», Recueil Dalloz, 2011, p. 2264
- Th. Ghera, «Dématérialisation des procédures judiciaires: l'équilibre entre professions à l'épreuve de l'évolution culturelle», La Gazette du Palais, 20 septembre 2011, n°263, p. 9
- G. Guillaume, «L'interprofessionnalité capitalistique: enjeux et perspectives», Le nouveau journal des huissiers de justice, Novembre/Décembre 2011, n° 129, p. 23
- G. Guillaume, «L'actualité de l'Institut sur l'évolution des professions juridiques», Le nouveau journal des huissiers de justice, Janvier/Février 2012, n°130, p. 40
- G. Guillaume, «La déontologie interprofessionnelle», Le nouveau journal des huissiers de justice, Mai/Juin 2012, n° 132, p. 39